



**FSU-95**



**95**



**95**

**CDEN du 21 novembre 2017  
Préfecture du Val d'Oise**

***Motion à l'initiative des organisations syndicales FSU95 (SNES-FSU, SNUipp-FSU, SNEP-FSU, SNUEP-FSU, SNASUB-FSU, SNUTER-FSU, SNICS-FSU), UNSA Éducation 95 (SE-UNSA, A&I, SNPDEN). CGT95 (CGT Educ'Action) et des fédérations de parents d'élèves FCPE95 et PEEP95***

Sous le prétexte que les emplois aidés ne débouchaient que trop rarement sur des emplois pérennes le gouvernement a décidé d'en limiter le renouvellement. Pour contrer l'aspect précaire de ces emplois, le gouvernement fait donc le choix de renvoyer les personnes concernées directement au chômage.

Or les personnes concernées remplissent de réelles missions de service public, elles sont devenues essentielles au bon fonctionnement des écoles et des EPLE dans lesquelles elles travaillent grâce aux compétences qu'elles ont acquises.

Ne pas reconduire ces personnes dans leurs missions va accroître la charge de travail des personnels restant. Qu'il s'agisse de tâches administratives allégeant le travail des directeurs-trices dans le premier degré, de tâches de surveillances, d'entretien ... dans le second degré.

Nous avons besoins de ces personnes comme elles ont besoin d'un emploi stable.

Aussi, nous, organisations syndicales et fédérations de parents d'élèves signataires de la motion, exigeons que ces personnels fassent l'objet d'un plan de titularisation, et que celles dont le contrat est arrivé à expiration et n'a pas été renouvelé dans les derniers mois bénéficient de ce plan.